

ARRETE DU MAIRE

PUBLIE SUR LE SITE
INTERNET DE LA
COMMUNE LE 16/05/2024



0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

**Occupation du domaine public et interdiction de stationnement
4 rue du Lieutenant Lespagnol
Echafaudage le 17 mai 2024 de 8h00 à 17h00.**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU La demande de la société RPH.

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, la réparation et le nettoyage du toit, d'autoriser la pose d'un échafaudage.

ARRETE

- Article 1^{er}** Le 17/05/2024 de 8h00 à 17h00.
La société RPH est autorisée à installer un échafaudage sur le trottoir devant le numéro 4 rue du Lieutenant Lespagnol.
- Article 2** Le stationnement des véhicules sera interdit qualifié gênant aux abords du chantier le vendredi 17/05/2024 de 8h00 à 17h00.
- Article 3** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société en charge des travaux. Elle devra en outre indiquer aux piétons d'utiliser le trottoir en face.
- Article 4** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 5** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Société RPH

Holtzheim le 15 mai 2024
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL